



Cabinet de la Bourgmestre

ARRETE DE LA BOURGMESTRE

Installation d'une loge foraine (BLEUS) sur le parking entre le pont d'Esneux et le pavillon touristique

Arrêté 157-2025

LA BOURGMESTRE,

Vu la nouvelle loi communale, notamment en son article 135 et 130 bis ;

Vu la Loi relative à la police de la circulation routière ;

Vu l'Arrêté Royal portant règlement général sur la police de la circulation routière, notamment en son article 78 ;

Vu l'Arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;

Vu la Circulaire Ministérielle relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon du 06/06/2024 relatif à la signalisation des chantiers et des obstacles sur la voie publique ;

Attendu que Monsieur Hubert BLEUS, commerçant ambulant, installe une loge foraine empiétant sur la voie publique à Esneux : rue de l'Athénée, sur le parking entre le pont et le pavillon touristique : l'occupation étant prévue du 19/09/2025 au 24/09/2025 ;

Attendu que le bon déroulement de cette installation nécessite des mesures de circulation particulières ;

Attendu que le moindre retard pourrait occasionner des dangers et des dommages pour les habitants.

ARRETE :

Article 1 : L'Atelier communal est autorisé à placer la signalisation nécessaire à l'accomplissement de la manifestation. La signalisation devra être conforme à l'arrêté du Gouvernement wallon du 06/06/2024 relatif à la signalisation des chantiers et des obstacles sur la voie publique.

Article 2 : La circulation et le stationnement de tous véhicules seront interdits sur le parking entre le pont et le pavillon touristique, afin de pouvoir y laisser la place pour la loge foraine du 19/09/2025 au 24/09/2025 inclus.

Article 3 : Une copie du présent sera transmise pour information aux intéressés, à la police et au parquet compétent.



La Bourgmestre,
Laura IKER

Distribution : Dossier 1 – Proc du Roi 1 – Police 1 – Atelier 1 – Mobilité 1 – Intéressés 1 – AP 1